



**Communiqué de presse
Pour diffusion immédiate**

Comment lutter contre la pauvreté? ENSEMBLE, Autrement!

QUÉBEC, le 5 mai 2007 – À l'invitation du Collectif pour un Québec sans pauvreté, près de 300 personnes, de partout au Québec, se sont réunies pour partager leur expérience du travail AVEC pendant deux journées « ENSEMBLE, Autrement! ». Travailler AVEC, c'est associer les personnes en situation de pauvreté aux actions qui les concernent. Expertes de la lutte à la pauvreté, des personnes en situation de pauvreté ont croisé leurs savoirs avec des intervenantEs et des chercheurEs. Les participantEs ont échangé sur l'importance de penser, décider et agir ensemble, avec de nouvelles approches.

Si la lutte à la pauvreté se passe si souvent SANS les personnes en situation de pauvreté, c'est qu'on s'imagine que les personnes ne sont pas capables de le faire elles-mêmes. Ce message silencieux, les personnes l'entendent très bien quand on travaille POUR elles plutôt qu'AVEC elles. Dans ces conditions, elles n'ont pas de place pour mettre en oeuvre leurs ressources; c'est toute la société qui en est appauvrie.

Agir autrement, c'est d'abord changer les regards, apprendre à se connaître pour se re-connaître sans préjugés; c'est aussi s'appuyer sur la diversité des compétences, respecter les rythmes de chacun. Vingt-trois groupes ont présenté des expériences déjà en route; inspiréEs par ces ateliers, les participantEs ont développé ou enrichi des techniques de travail concrètes : des façons de prendre la parole, des types d'animation pour inclure les personnes, des changements structurels pour permettre l'exercice de la citoyenneté. Ils ont insisté sur la volonté et l'audace durable de faire AVEC, en créant patiemment les conditions de la participation, à l'échelle des personnes, des groupes et des institutions sociales.

La *Loi visant à lutter contre la pauvreté et l'exclusion sociale* repose sur la reconnaissance que les personnes en situation de pauvreté sont les premières à agir pour transformer leur situation, ainsi que sur le principe de la participation : trois personnes en situation de pauvreté font d'ailleurs partie du Comité consultatif de lutte à la pauvreté et à l'exclusion sociale créé par cette Loi.

Travailler AVEC, c'est apporter des solutions durables, car les personnes qui vivent la pauvreté sont convaincues plus que quiconque de la nécessité de lutter contre la pauvreté. Ceux et celles qui l'expérimentent déjà en ont les fruits : un travail qui produit des résultats, des personnes qui développent leur plein potentiel, des communautés plus dynamiques et prospères. L'ensemble de la société québécoise aurait donc avantage à s'en inspirer.

- 30 -

Renseignements : Solène Tanguay, responsable des communications. Cellulaire : 418-254-7238.
Courriel : communications@pauvrete.qc.ca. Site Internet : www.pauvrete.qc.ca

